

Communiqué

Mercredi 10 avril 2024

Stèle en mémoire des victimes de l'esclavage colonial : des excuses renouvelées et des perspectives mémorielles

La ville de Saint-Denis tient à rappeler son engagement ancien et présent dans le devoir et le travail de mémoire des victimes de l'esclavage colonial.

Depuis deux ans, la ville de Saint-Denis, l'EPT Plaine Commune, et les associations du territoire échangent sur le déplacement de la stèle en mémoire des victimes de l'esclavage colonial, du jardin de l'ancien Hôtel-Dieu à la place Robert de Cotte à quelques mètres.

Cette œuvre mémorielle, créée par l'artiste Nicolas Cesbron en 2013, commandée par l'association CM98, et léguée à la ville de Saint-Denis, contient 213 noms d'esclaves pour symboliser les 213 années d'esclavage colonial. Cette stèle sert de lieu de recueillement pour la descendance des esclaves et plus largement de lieu de commémoration notamment pour les cérémonies du 23 mai et du 1er novembre.

Au cours des échanges entre les services et les associations sous l'égide de Daniel Dalin, adjoint au Maire à la politique mémorielle, **il a été convenu que l'emplacement de la stèle pouvait être amélioré** : premièrement, elle était située sur un site non vidéoprotégé et régulièrement utilisé pour des besoins événementiels et de festivités. Cela a pu poser problème à plusieurs reprises, suite à des tentatives de dégradation, la dernière en date avec le vol de la flèche de la stèle. Deuxièmement, la stèle, en dehors des commémorations, était peu visible et avec peu de passage. Enfin, lors des commémorations, le site n'était pas adapté à l'accueil d'un grand nombre de participants.

La dernière réunion technique entre les services, les associations, et l'artiste pour préparer au mieux le déplacement date du 20 mars 2024. Comme le montre le compte rendu effectué par l'association Sonjé, envoyé aux partenaires, **le nouvel emplacement de la stèle a bien été discuté et acté place Robert de Cotte, à l'entrée du cœur de ville historique et sur une place végétalisée, apaisée et vidéoprotégée**. Le délai entre le retrait de la stèle et sa repose devait servir à la rénovation de l'œuvre, notamment pour la bonne lisibilité des 213 noms.

Il avait également été convenu avec les associations et l'artiste que ces derniers seraient prévenus du moment du déplacement de la stèle, et de la repose. Malheureusement et évidemment indépendamment de la volonté de la municipalité, le prestataire chargé de la dépose de la stèle a profité d'une disponibilité dans son plan de travail le 30 mars pour réaliser la commande sans prévenir et donc sans que le processus convenu, s'agissant d'une œuvre mémorielle, soit respecté.